



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 07 mars 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions parlementaires à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale au sujet de l'internat du Lycée technique agricole.

A Gilsdorf sera construit un nouveau Lycée technique agricole. Dans la mesure où l'internat du Lycée ne sera plus, comme initialement prévu, implanté sur le site de Gilsdorf, le gouvernement a analysé trois autres sites potentiels. Selon la réponse à la question parlementaire n°2078 en date du 20 mai 2016, deux sites ont été écartés, à cause de la non-constructibilité du terrain et pour des raisons budgétaires. Toujours selon les Ministres, un troisième site pourrait se prêter pour la mise en place d'une infrastructure scolaire ou sportive y comprise l'implantation d'un internat en l'occurrence le site actuel des ateliers de l'Administration des ponts et chaussées et de l'Administration de la gestion de l'eau sis route de Gilsdorf.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale :

- Messieurs les Ministres, est-ce que les études mentionnées concernant le troisième site sont achevées ?
- Dans l'affirmative, est-ce que ce site est retenu pour la construction de l'internat ?
- Quelles structures sportives et scolaires seront en outre implantées sur ce site ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 05 AVR. 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
05 AVR. 2017

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2817 du 7 mars 2017 de l'honorable députée Madame Martine Hansen, concernant l'internat du Lycée technique agricole, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Copie à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures ainsi que de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à la question parlementaire n° 2817 du 7 mars 2017 de Madame la Députée Martine HANSEN

Par sa question parlementaire, l'honorable Députée voudrait avoir des informations supplémentaires concernant l'internat du Lycée technique agricole.

En effet, le site actuel des ateliers de l'Administration des Ponts et Chaussées et de l'Administration de la gestion de l'eau sis route de Gilsdorf pourrait se prêter pour la mise en place d'une infrastructure scolaire ou sportive y comprise l'implantation d'un internat en l'occurrence.

Considérant que les fonctions de l'Administration des ponts et chaussées et de l'Administration de la gestion de l'eau doivent d'abord être délocalisées pour faire place à une infrastructure tel qu'un internat, les études relatives au projet des nouveaux ateliers au Fridhaff sont prioritaires et vont débiter au printemps 2017.

Dans une deuxième phase, les études relatives à l'internat sont programmées de façon à ce que les travaux pourront commencer à partir du moment où le site sis route de Gilsdorf sera libéré. Mais ce n'est qu'après la finalisation du programme de construction de l'internat et l'achèvement des études relatives au site que l'Administration des Bâtiments publics pourra s'exprimer plus en détail sur l'implantation d'autres structures éventuelles.